Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À CE GAZ DANGEREUX

Faites contrôler votre maison !

Le radon est un gaz naturel et radioactif provenant du sol et qui s'infiltre dans les habitations. Sa présence, indétectable sans instrument, est dangereuse. Il est établi que cet isotope est responsable - dans un temps de latence de 10 à 20 ans - de 5 à 10 % des cancers du poumon contractés par la population suisse. Une campagne de sensibilisation, lancée dans tout le Canton, consiste à offrir aux propriétaires qui se préoccupent de la salubrité de leur immeuble la possibilité de faire procéder à une mesure du radon.

Sous l'égide du Département de l'intérieur et de la santé publique, le Service de lutte contre les nuisances et l'Institut vaudois de radiophysique appliquée (IRA) mènent de concert cette campagne. L'originalité de la démarche vaudoise est d'offrir ce service à des conditions très avantageuses, soit au prix de 15 francs par bâtiment pour les 3'000 premiers inscrits. Les suivants devront débourser le coût réel de l'opération, soit 30 francs.

Le risque encouru par les habitants de développer un cancer du poumon est de l'ordre de 1 pour mille pour la valeur limite de 1000 Bequerel/m3, rendant ainsi nécessaires des mesures de prévention.

Une ordonnance fédérale sur la radioprotection attribue des tâches aux cantons dans ce domaine, soit d'effectuer un nombre suffisant de mesures et de déterminer les zones les plus touchées. Le canton devra également édicter des prescriptions pour les nouveaux bâtiments et veiller à l'exécution des mesures d'assainissement d'ici 2014.

De 1991 à 1993, le canton de Vaud, en précurseur, avait déjà fait quelques mesures démontrant que 2 à 3 habitations sur 1000 dépassaient les normes admises dans certaines régions du Jura notamment. L'assainissement, qui peut dans la plupart des cas être fait par des mesures simples et peu coûteuses, est à la charge du propriétaire.

Pour tout renseignement les propriétaires peuvent s'adresser à l'IRA, téléphone 021 693.31.65 et peuvent s'inscrire sur le répondeur au Nos 021 693.99.90 ou 693.99.91

ou par fax 021 693.24.99 ou encore en envoyant un E-mail à Thierry.Buchillier@inst.hospvd.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 1997

Tout renseignement et dossier de presse : IRA, M. Jean-Fran?ois Valley, 021 693.31.65 ou Service de lutte contre les nuisances, M. Henri Rollier, 021 316.43.60.